

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	DECISION DU MAIRE N° DEC2026_07 <u>Objet :</u> <i>Acquisition véhicule TRAFIC VAN FOURGON</i>
--	--

Le Maire de la commune de Viuz-en-Sallaz

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil Municipal n° D2026_096 du 30 juillet 2026, donnant délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant estimatif n'excède pas 50.000€ HT

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un véhicule Renault Trafic Van fourgon pour les besoins du service technique

CONSIDERANT l'offre du garage KEOS THONON AUTOSPHERE

DECIDE

Article 1^{er} : de SIGNER avec le garage KEOS THONON BY AUTOSPHERE – 1 rue du Pamphiot -74200 THONON-LES-BAINS, l'acquisition d'un véhicule Renault Trafic Van Fourgon DCI 130-25 d'un montant de 25 161.09 € HT soit 30 123.56 € TTC.

Article 2 : de PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Article 3 : d'INFORMER le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion, de la présente décision, qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au code général des collectivités territoriales.

Ampliation sera adressée à Madame la Préfète de Haute-Savoie.

Article 4 : Le présent acte est susceptible, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Viuz-en-Sallaz, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pour Extrait conforme

A Viuz-en-Sallaz, le 16 octobre 2026

Le Maire, Pascal POCHAT-BARON

Certifié exécutoire

Télétransmission Préfecture le

Publication le

Par délégation du Maire,

Le Directeur Général des Services

Stéphane COCHARD

